

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Service des impôts des entreprises  
BEAUNE  
1 rue gaston rounel  
BP 94  
21203 BEAUNE CEDEX  
Tél : 03.80.24.39.06  
BDF : 30001 00183 0000G050001 72

**Pour nous joindre**

Vos identifiants : dossier : 426558  
siret : 421346966 00029  
Votre correspondant : MARIE-CHRISTINE MICHOT  
Tél. : 03.80.24.39.77 - Fax : 03.80.24.39.50  
Mél : sie.beaune@dgifp.finances.gouv.fr  
Réception : lundi au vendredi 8h30-12h -  
13h30-16h ou sur rendez-vous

M PARENT FRANCOIS, MARIE  
5 GRANDE RUE  
LA GARELLE  
21630 POMMARD

Nature de l'imposition : Taxe sur la valeur ajoutée  
Période d'imposition : 3ème Trimestre 2014

A Beaune, le 09 décembre 2014

**Objet : Lettre de relance amiable**

Madame, Monsieur,

La déclaration de TVA concernant la période visée ci-dessus ne m'est pas parvenue.

Je vous invite en conséquence à régulariser votre situation sans délai ou à me contacter pour que nous examinions ensemble votre dossier et les solutions les plus adaptées aux difficultés que vous rencontrez.

A défaut, je serai conduit(e) à engager la procédure de taxation d'office autorisée par le Livre des procédures fiscales.

Dans l'hypothèse où vous auriez adressé votre déclaration très récemment, je vous prie de ne pas tenir compte du présent courrier.

Je me tiens à votre disposition pour toute question relative à ce courrier et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Contrôleur Principal des Finances Publiques  
Marie-Christine MICHOT

N.B. : Je vous rappelle que l'absence de dépôt de déclarations " néant " ou " créditrices " est susceptible d'entraîner l'application d'amendes fixes.

"Les dispositions de l'article 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative, à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel."  
"La Charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable fondées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) et auprès de votre service des impôts."